



## **COTISATION ADHERENTS ARMAM 2024**

NOM : ..... Prénom : ..... N° Adhérent : .....

Si pas de changement en 2023 cocher cette case  et passer au règlement

### Si « changement » durant l'année 2023

Nom, Prénom, conjoint(e)/concubin(e): .....

Adresse .....

Code Postal : ..... Ville : .....

N° téléphone : ..... N° Mobile : .....

Courriel (en majuscules) :

.....@.....

Inscription de mon numéro de téléphone à l'annuaire :  OUI  NON (entourer l'option choisie)

Inscription du courriel dans l'annuaire :  OUI  NON (entourer l'option choisie)

En application du RGPD en date du 23 mai 2018, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au secrétariat de l'ARMAM

### REGLEMENT :

**La cotisation est fixée à 30 euros pour 2024**

Celle-ci est à régler avant le **31 Mars 2024** soit par virement au compte de l'Amicale, soit par chèque à l'ordre de l'ARMAM (Amicale des Retraités de MATRA-Aérospatiale-MBDA) adressé au Siège Social de l'Amicale accompagnée du présent document.

Chèque N° ..... Banque/Centre.....

Virement : BIC ARMAM : CMCIFR2A

IBAN ARMAM : FR76 1027 8062 2400 0204 1030 175

Il est impératif de préciser sur le virement :

Le motif de l'opération : Nom, Prénom, Numéro d'adhérent, Cotisation 2024

- NOTA :**
- 1 - Deux cotisations non payées (consécutives ou non) entraînent la radiation de l'Amicale.
  - 2 - Votre carte d'adhérent ARMAM 2024 vous sera transmise par la poste courant avril 2024.
  - 3 - Rappel : cette cotisation comme le prévoit nos statuts n'est exigible que pour les membres de moins de 80 ans au premier janvier 2024 et les Amis de moins ou plus 80 ans.